

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: DUR.5553
Dénomination: NOVADUR HH SLOW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire: Durcisseur pour revêtement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Car Color
Adresse: 5 rue Girlenhirsch,
Localité et Etat: 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
FRANCE
Téléphone: 09 52 88 82 22

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité.

Mail: contact@carcolor.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à: + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité aiguë, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement: Danger

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 2. Identification des dangers ... / >>

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P331	NE PAS faire vomir.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / . . .
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche pour l'extinction.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

Contient:	DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES ACÉTATE DE N-BUTYLE ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE XYLÈNE
------------------	--

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES		
INDEX	30 ≤ x < 50	Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317 STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
CE	931-274-8	
CAS	28182-81-2	
Règ. REACH	01-2119485796-17-xxxx	
ACÉTATE DE N-BUTYLE		
INDEX	607-025-00-1 20 ≤ x < 30	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336, EUH066
CE	204-658-1	
CAS	123-86-4	
Règ. REACH	01-2119485493-29-XXXX	
ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE		
INDEX	607-195-00-7 9 ≤ x < 20	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE	203-603-9	
CAS	108-65-6	
Règ. REACH	01-2119475791-29-XXXX	
XYLÈNE		
INDEX	601-022-00-9 9 ≤ x < 10	Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H332, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 3 H412, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: C LD50 Dermal: >1700 mg/kg, STA Inhalation vapeurs: 11 mg/l
CE	215-535-7	
CAS	1330-20-7	
Règ. REACH	01-2119488216-32-xxxx	

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants ... / >>

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

INDEX $2,5 \leq x < 5$

Flam. Liq. 3 H226, Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H335, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411, EUH066

CE 918-668-5

CAS

Rég. REACH 01-2119455851-35-xxxx

ISOCYANATE DE TOSYLE

INDEX 615-012-00-7 $0 \leq x < 0,5$

Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Resp. Sens. 1 H334, EUH014

CE 223-810-8

CAS 4083-64-1

Skin Irrit. 2 H315: $\geq 5\%$, Eye Irrit. 2 H319: $\geq 5\%$, STOT SE 3 H335: $\geq 5\%$

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

INHALATION: Toux, douleur à la poitrine, douleur à la poitrine. Vertiges. Œdème pulmonaire. Dépression du système nerveux central.

INGESTION: Nausée, vomissements. Maux de tête.

CONTACT CUTANÉ: Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation, des rougeurs et une dermatite.

CONTACT AVEC LES YEUX: Peut causer une irritation temporaire des yeux.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

INGESTION ou INHALATION: peut provoquer somnolence ou vertiges.

CONTACT AVEC LA PEAU: un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et des irritations.

CONTACT AVEC LES YEUX: peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

XYLÈNE

Symptômes d'une intoxication aiguë:

Yeux: irritation légère à modérée due aux liquides / vapeurs, dommages possibles à la cornée (généralement, rapidement réversible)

Peau: rougeur, sensation de brûlure; après une sécheresse de contact et / ou une inflammation prolongées

Inhalation: irritation modérée du nez et de la gorge; lésions pulmonaires possibles à la suite d'une inhalation massive; après aspiration ou inhalation d'aérosols: toux, haut-le-cœur, bronchospasme, tachypnée, développement d'un œdème pulmonaire, troubles de la ventilation / perfusion.

Ingestion: nausée, vomissement (danger d'aspiration!), Diarrhée.

Absorption: maux de tête, vertiges, nausées, vertiges -> perte de conscience / coma, hypothermie possible, effets sur le cœur / système circulatoire tels que vasodilatation (bouffées de chaleur), hypotension, arythmie (fibrillation ventriculaire possible par sensibilisation cardiaque), danger de paralysie respiratoire arrêt central ou cardiaque; troubles fonctionnels du foie et des reins et troubles persistants du système nerveux central comme séquelles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les suivants : anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie ... / >>

fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

In caso di incendio si possono sviluppare: monossido di carbonio, anidride carbonica, ossidi di azoto, vapori di isocianato e tracce di cianuro di idrogeno. Non respirare i fumi

ACÉTATE DE N-BUTYLE

La vapeur est plus lourde que l'air et peut se déplacer sur une distance considérable d'une source d'inflammation et revenir en arrière. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression.

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Evitare il contatto con pelle e occhi e l'inalazione dei vapori.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage ... / >>

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Matériau approprié: acier inoxydable, acier doux, aluminium

Matériau inapproprié: cuivre et certains types de plastique et de caoutchouc

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Matériaux appropriés pour l'emballage: acier au carbone, acier inoxydable.

Matériaux NON adaptés aux emballages: métaux communs, acier doux, aluminium, cuivre.

Éviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

XYLÈNE

Matériaux appropriés: titane, aciers austénitiques, aluminium. Les plastiques doivent être testés pour leur résistance.

Matériaux inappropriés: caoutchouc

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références réglementaires:

CZE	Česká Republika	Nariadení vlády č. 41/2020 Sb. Nariadení vlády, kterým se mění nařízení vlády č. 361/2007 Sb., kterým se stanoví podmínky ochrany zdraví při práci, ve znění pozdějších předpisů
DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α' 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ "σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιογόνους παράγοντες κατά την εργασία"»
HUN	Magyarország	Az innovációért és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
NLD	Nederland	Arbeidsomstandighedenregeling. Lijst van wettelijke grenswaarden op grond van de artikelen 4.3, eerste lid, en 4.16, eerste lid, van het Arbeidsomstandighedenbesluit
POL	Polska	Rozporządzenie ministra rozwoju, pracy i technologii z dnia 18 lutego 2021 r. Zmieniające rozporządzenie w sprawie najwyższych dopuszczalnych stężeń i natężeń czynników szkodliwych dla zdrowia w środowisku pracy
SWE	Sverige	Hygieniska gränsvärden, Arbetsmiljöverkets föreskrifter och allmänna råd om hygieniska gränsvärden (AFS 2018:1)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2022

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
TLV-ACGIH			50		150	Butil acetati (Isomeri)		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce						0,18	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer						0,018	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce						0,981	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer						0,098	mg/kg	
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent						0,36	mg/l	
Valeur de référence pour les microorganismes STP						35,6	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre						0,09	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chronique
Orale			VND	3,4 mg/kg bw/d				
Inhalation			VND	12 mg/m3			VND	48 mg/m3
Dermique			VND	3,4 mg/kg bw/d			VND	7 mg/kg bw/d

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
TLV	CZE	270		550		PEAU		
AGW	DEU	270	50	270	50			
MAK	DEU	270	50	270	50			
VLA	ESP	275	50	550	100	PEAU		
VLEP	FRA	275	50	550	100	PEAU		
TLV	GRC	275	50	550	100			
AK	HUN	275		550				
VLEP	ITA	275	50	550	100			
TGG	NLD	550						
NDS/NDSCh	POL	260		520				
NGV/KGV	SWE	275	50	550	100			
NGV/KGV	SWE	250	50	400	75	PEAU		
WEL	GBR	274	50	548	100			
OEL	EU	275	50	550	100	PEAU		
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce						0,635	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer						0,064	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce						3,29	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer						0,329	mg/kg	
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent						6,35	mg/l	
Valeur de référence pour les microorganismes STP						100	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre						0,29	mg/kg	
Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	VND	500 mg/kg bw/d	VND	36 mg/kg bw/d				
Inhalation			33 mg/m3	33 mg/m3			550 mg/m3	275 mg/m3
Dermique			VND	320 mg/kg bw/d			VND	769 mg/kg bw/d

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

XYLÈNE

Valeur limite de seuil						Notes / Observations
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	440	100	880	200	
MAK	DEU	440	100	880	200	
VLA	ESP	221	50	442	100	
VLEP	FRA	221	50	442	100	
AK	HUN	221		442		
VLEP	ITA	221	50	442	100	PEAU
NDS/NDSch	POL	100				
NGV/KGV	SWE	221	50	442	100	
WEL	GBR	220	50	441	100	
OEL	EU	221	50	442	100	PEAU
TLV-ACGIH		434	100	651	150	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,327	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,327	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	12,46	mg/kg
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	0,327	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6,58	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,31	mg/kg

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale			VND	12,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	260 mg/m3	260 mg/m3	65,3 mg/m3	65,3 mg/m3	442 mg/m3	442 mg/m3	221 mg/m3	221 mg/m3
Dermique			VND	125 mg/kg bw/d			VND	212 mg/kg bw/d

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale						11 mg/kg bw/d		
Inhalation				32 mg/m3				150 mg/m3
Dermique				11 mg/kg bw/d				25 mg/kg bw/d

ISOCYANATE DE TOSYLE

Valeur limite de seuil						Notes / Observations
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
WEL	GBR	0,02		0,07		AS NCO

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
 VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
 Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
 Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle ... / >>

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III.

Les éléments suivants doivent être pris en compte lors du choix du matériau des gants de travail (voir la norme EN 374): compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAUX

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (voir la norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (voir la norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

XYLÈNE

IBE - Acido metilippurico nelle urine: 1,5 g/g creatinina (fine turno) (ACGIH 2019).

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	transparent	
Odeur	TYPIQUE DU SOLVANT	
Point de fusion ou de congélation	pas disponible	
Point initial d'ébullition	pas disponible	
Inflammabilité	non pertinent en fonction de l'état physique	
Limite inférieure d'explosion	pas disponible	
Limite supérieure d'explosion	pas disponible	
Point d'éclair	27 °C	Substance:ACÉTATE DE N-BUTYLE
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible	
Température de décomposition	pas disponible	
pH	pas disponible	Motif d'absence de donnée:la substance/le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)
Viscosité cinématique	pas disponible	
Solubilité	Insoluble dans l'eau, soluble dans les polyéthers, les cétones, les alcools, les hydrocarbures aromatiques	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible	
Pression de vapeur	15 mmHg	Substance:ACÉTATE DE N-BUTYLE
Densité et/ou densité relative	1	
Densité de vapeur relative	pas disponible	
Caractéristiques des particules	pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques ... / >>

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

VOC (carbone volatil) 52,30 % - 523,00 g/litre

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

il se décompose facilement avec l'eau, surtout lorsqu'il est chaud.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

La vapeur est plus lourde que l'air et peut se déplacer sur une distance considérable d'une source d'inflammation et revenir en arrière.
Risque d'explosion au contact de: oxydants forts. Peut réagir dangereusement avec les hydroxydes alcalins et le ter-butoxyde de potassium. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

XYLÈNE

Il peut provoquer des réactions violentes en présence d'oxydants puissants tels que l'acide sulfurique, l'acide nitrique, les perchlorates.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

éviter l'exposition à l'humidité, aux sources de chaleur et aux flammes nues.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

La substance peut s'oxyder à haute température. Évitez les chocs électriques.

XYLÈNE

Chauffage et flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

ACÉTATE DE N-BUTYLE

les nitrates, les substances fortement oxydantes, les acides, les bases et le t-butoxyde de potassium.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Agents oxydants forts et acides forts.

XYLÈNE

Oxydants forts et acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLENE, OLIGOMERES

In caso di incendio si possono sviluppare: monossido di carbonio, anidride carbonica, ossidi di azoto, vapori di isocianato e tracce di cianuro di idrogeno. Non respirare i fumi

XYLÈNE

Chauffé par décomposition, il émet des fumées et des vapeurs âcres.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: publication (2000)

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: rat (Sprague Dawley; mâle)

Voies d'exposition: intraveineuse

Résultats: pas de bioaccumulation potentielle

30 mg / kg d'acétate de n-butyle sont rapidement absorbés et distribués par le système circulatoire dans le cerveau. Au cours de la phase de distribution et d'accumulation, avec une demi-vie de 0,4 min, la substance est hydratée en n-butanol. Il a été observé que 99% de l'hydrolyse de la substance (à une concentration de 30 mg / kg) ont lieu en 2,7 minutes.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Référence: Toxicol. Appl. Pharm. 75: 521-530 (1984)

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: rat (Fischer 344; mâle / femelle) et souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voies d'exposition: orale et par inhalation

résultats:

- après une exposition unique par inhalation, environ 53% et 26% de la substance ont été excrétés respectivement par les poumons (sous forme de CO₂) et par l'urine au cours des 48 premières heures suivant l'exposition. La substance a été trouvée (par ordre décroissant de concentration): dans le foie, le sang, les graisses et les reins.

- après une dose orale unique, environ 64% et 24% de la substance ont été respectivement excrétés par les poumons (sous forme de CO₂) et par l'urine au cours des 48 premières heures suivant l'administration.

XYLÈNE

Les xylènes, en raison de leurs propriétés lipophiles, sont rapidement absorbés par toutes les voies d'exposition, sont rapidement distribués dans tout le corps par le système circulatoire et, s'ils ne sont pas métabolisés, sont rapidement éliminés à l'air expiré. La voie d'élimination principale est la voie rénale.

En €TM homme:

- Plus de 50% de l'absorption se fait par les poumons après l'inhalation et moins de 50% par le système gastro-intestinal.

- Environ 95% de la quantité absorbée est transformée, par oxydation du groupe méthyle, en acide méthylbenzoïque qui est conjugué à la glycine pour former de l'acide métilippurique.

- Environ 90 à 95% du xylène absorbé est éliminé dans l'urine dans les 24 heures, sous forme d'acide métilippurique, tandis qu'environ 5% est éliminé sous forme inchangée avec l'air expiré.

Informations sur les voies d'exposition probables

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Des tests in vitro sur la perméabilité cutanée de l'acétate de n-butyle indiquent que la substance a peu tendance à pénétrer dans la peau. (test sur la peau humaine de donneuses) (méthode équivalente ou similaire à OCDE 428)

Il peut être absorbé par l'organisme par inhalation.

XYLÈNE

En raison de la pression de vapeur élevée des xylènes à la température ambiante, la voie d'exposition la plus importante est l'inhalation.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Chez l'homme, les vapeurs de la substance provoquent une irritation des yeux et du nez. En cas d'expositions répétées, une irritation cutanée, une dermatose (avec sécheresse et gerçures de la peau) et une kératite se produisent.

XYLÈNE

Effets aigus: irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau, troubles du système nerveux central (effets narcotiques à haute concentration)

Effets chroniques: effets locaux sur la peau et les muqueuses, troubles du système nerveux central.

Effets interactifs

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	3,00 mg/l
ATE (Inhalation - vapeurs) du mélange:	Acute Tox. 4
ATE (Inhalation - gaz) du mélange:	Acute Tox. 4
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	>2000 mg/kg

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg Ratto
LD50 (Oral):	> 2500 mg/kg Ratto
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	0,39 mg/l/4h Ratto
STA (Inhalation aérosols/poussières):	1,5 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

ACÉTATE DE N-BUTYLE

LD50 (Dermal):	> 14112 mg/kg coniglio
LD50 (Oral):	12789 mg/kg ratto
LC50 (Inhalation vapeurs):	0,74 mg/l/4h ratto

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg ratto
LD50 (Oral):	5155 mg/kg ratto

XYLÈNE

LD50 (Dermal):	> 1700 mg/kg coniglio
LD50 (Oral):	3523 mg/kg ratto
LC50 (Inhalation vapeurs):	29 mg/l/4h ratto
STA (Inhalation vapeurs):	11 mg/l estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

LD50 (Dermal):	> 3160 mg/kg coniglio
LD50 (Oral):	3492 mg/kg ratto
LC50 (Inhalation vapeurs):	> 6,193 mg/l/4h ratto

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Metodo: OECD 423
 Affidabilità (Klimisch score): 1
 Specie: ratto (Sprague-Dawley; femmina)
 Vie d'esposizione: orale
 Risultati: LD50 >2500 mg/kg peso corporeo

Metodo: OECD 403

Affidabilità (Klimisch score): 1
 Specie: ratto (Wistar; maschio/femmina)
 Vie d'esposizione: inalazione (aerosol)
 Risultati: la sostanza è classificata nociva per inalazione. LC50 390 mg/m³

Metodo: OECD 402

Affidabilità (Klimisch score): 1
 Specie: ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)
 Vie d'esposizione: cutanea
 Risultati: LD50 >2000 mg/kg peso corporeo

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD423
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: orale
 Résultats: DL 50 = 12789 mg / kg

Méthode: OECD403

Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Voies d'exposition: inhalation (aérosol)

Résultats: CL50 = 0,74 mg / L (4h)

Méthode: équivalente ou similaire à OECD402

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Lapin (Blanc de Nouvelle Zélande; Mâle / Femelle)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: DL50> 16 mL / kg pc

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 401

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voies d'exposition: orale

Résultats: DL50 = 5155 mg / kg

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 402

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg.

Méthode: rapport d'étude (1985)

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: souris (B6C3F1; mâle)

Voies d'exposition: inhalation

Résultats: CL0> 10,8 mg / l 3h.

XYLÈNE

nocif par inhalation et par contact avec la peau, (Classification harmonisée, Annexe VI du Règl. CLP)

Méthode: équivalente ou similaire à EU B.1

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: Rat (F344 / N; Mâle / Femelle)

Voies d'exposition: orale

Résultats: DL50 = 3523 mg / kg de poids corporel

Méthode: équivalente ou similaire à EU B.2

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Rat (mâle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50 = 29 mg / L

Méthode: pas de ligne directrice

Espèce: Lapin

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: DL50> 1700 mg / kg

Référence: "Manuel de données sur les matières premières, Vol.1: Solvants organiques, 1974. Vol. 1, Pg. 123, 1974"

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: rapport d'étude (1977)

Fiabilité (Klimish score): 2

Espèce: rat (Charles River CD; mâle / femelle)

Voies d'exposition: orale

Résultats: DL50 = 3492 mg / kg

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 403

Fiabilité (Klimish score): 1

Espèce: rat (Crl: CDBR; mâle / femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50> 6193 mg / m3 4h

Méthode: équivalente ou conforme à la norme OECD402

Fiabilité (Klimish score): 2

Espèce: lapin (bNew Zealand White; mâle / femelle)

Voies d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 3160 mg / kg.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Método: OECD 404

Affidabilité (Klimisch score): 1

Spécie: coniglio (New Zealand White)

Vie d'esposizione: cutanea

Risultati: non irritante.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD404

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: non irritant.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD404

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: non irritant.

XYLÈNE

Méthode: pas de recommandation - Lecture croisée avec une substance similaire

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Lapin (Blanc de Nouvelle Zélande; Mâle)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: modérément irritant

Référence: "Hine CH, Zuidema HH, médecine industrielle 39, 215-200 (1970)"

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: OECD 404

Fiabilité (Klimish score): 1

Espèce: lapin (New Zealand White)

Voies d'exposition: cutanée

Résultats: non classés.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Método: OECD 405

Affidabilité (Klimisch score): 1

Spécie: coniglio (New Zealand White)

Vie d'esposizione: oculare

Risultati: non irritante.

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: OECD405

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD405

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

XYLÈNE

Méthode: pas de recommandation - Lecture croisée avec une substance similaire

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Lapin (Blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: oculaire

Résultats: modérément irritant

Référence: "Hine CH, Zuidema HH, médecine industrielle 39, 215-200 (1970)"

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 405

Fiabilité (Klimish score): 1

Espèce: lapin (New Zealand White)

Voies d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Sur la base de la force probante des données disponibles déterminées par un avis d'expert, la substance n'est pas classée dans la classe de danger de sensibilisation de la peau.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 406

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: cochon d'Inde (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: non sensibilisant.

XYLÈNE

Méthode: OECD 429

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Souris

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: non sensibilisant

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: OECD 406

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: cochon d'Inde

Voies d'exposition: voie cutanée

Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLENE, OLIGOMERES

Método: OECD TG 403

Affidabilità (Klimisch score): 2

Specie: porcellino d'India (Dunkin-Hartley; femmina)

Vie d'esposizione: inalazione

Risultati: non sensibilizzante

XYLÈNE

Sur la base des données disponibles, la substance présente des effets de toxicité sur les organes cibles spécifiques pour une exposition unique et est classée dans la classe de danger CLP correspondante. (Classification harmonisée, Règl. CLP, Annexe VI)

Sensibilisation cutanée

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLENE, OLIGOMERES

Metodo: OECD 429

Affidabilità (Klimisch score): 1

Specie: topo (CBA; femmina)

Vie d'esposizione: cutanea

Risultati: sensibilizzante per la pelle.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Metodo: OECD 471, test in vitro
 Affidabilità (Klimisch score): 1
 Specie: S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98 and TA 100 e E. coli WP2
 Risultati: negativo

Metodo: equivalente o similare a OECD 474, test in vivo
 Affidabilità (Klimisch score): 2
 Specie: topo (CD-1; maschio/femmina)
 Risultati: negativo con e senza attivazione metabolica

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD471 - Essai in vitro
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèces: TA 98, TA 100, TA 1535, TA 1537, TA 1538 et E. coli WP2 sous A
 Résultats: négatifs.

Méthode: OECD 474 - Essai in vivo
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: souris (NMRI)
 Voies d'exposition: orale
 Résultats: négatifs.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: OECD 471 - Test in vitro
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: souches TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538 de Salmonella typhimurium
 Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.10 - Test in vitro
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: hamster chinois (ovaire)
 Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 478 - Essai in vivo
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: Souris (Webster Suisse; Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: sous-cutanée
 Résultats: négatifs

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 471 - test in vitro
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: S. typhimurium
 Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 475 - test in vivo
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)
 Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES
 Dati non disponibili.

ACÉTATE DE N-BUTYLE
 Données non disponibles.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: OECD 453
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: Rat (Fischer 344 Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)
 Résultats: pas d'effet cancérogène. NOEL (toxicité): 300 ppm. NOEL (cancérogénicité): 3000 ppm

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode européenne B.32

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Rat (F344 / N; Mâle / Femelle)

Voies d'exposition: orale

Résultats: négatifs

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Données non disponibles.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

XYLÈNE

Sur la base des données disponibles, la substance n'a pas d'effet toxique sur la reproduction et n'est pas classée dans la classe de danger CLP correspondante.

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Méthode: non indiquée

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); Mâle / Femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Metodo: OECD 422

Affidabilità (Klimisch score): 2

Specie: ratto (Sprague-Dawley; maschio/femmina)

Vie d'esposizione: inalazione (vapori)

Risultati: negativo. NOEL (riproduzione)(sviluppo)= 0.300 ppm (2.03 mg / m3)

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: OECD416

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: OECD 416

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs. NOAEL (P0): 300 ppm. NOAEL (F1): 1000 ppm. DSENO (F2): 1000 ppm.

XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 414

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

Effets néfastes sur le développement des descendants

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

Metodo: OECD 414

Affidabilità (Klimisch score): 2

Specie: ratto (Wistar)

Vie d'esposizione: inalazione

Risultati: negativo. NOAEC (materno): 1 mg/m3. NOAEC (feto): 1 mg/m3

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OECD414

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

Résultats: négatifs.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité (score de Klimisch): 1

Espèce: Rat (Fischer 344)

Voies d'exposition: inhalation

Résultats: Aucun effet de toxicité sur le développement. NOAEL (maternel): 500 ppm. NOAEL (térogénicité)> 4000 ppm

XYLÈNE

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OPPTS 870.3800

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: Rat (CrI: CD (SD) IGS BR; Mâle / Femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: negatovo. NOAEC(reproduction) (développement)> 2171 mg / m3

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Peut irriter les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES

In base ai dati disponibili, la sostanza presenta effetti di tossicità specifica per organi bersaglio per esposizione singola ed è classificata sotto la relativa classe di pericolo CLP. Può causare irritazione alle vie respiratorie

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Méthode: EPA OTS 798.6050

Fiabilité (score Klimisch): 1

Espèce: rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)

Résultats: il induit des effets narcotiques transitoires à des concentrations de 1500 et 3000 ppm, sans aucune tendance à s'accumuler.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Sur la base des données disponibles, la substance présente des effets de toxicité sur les organes cibles spécifiques pour une exposition unique et est classée dans la classe de danger CLP correspondante.

XYLÈNE

Irritant pour les voies respiratoires (Classification harmonisée, Annexe VI du Règl. CLP)

Méthode: pas de ligne directrice

Fiabilité (score Klimisch): 2

Espèce: homme

Voies d'exposition: inhalation

Résultats: L'exposition aiguë de volontaires humains au xylène (100 ppm, 4 heures) entraîne une détérioration des performances lors du test du temps de réaction simple et du temps de réaction choisi.

Référence: "Dudek B et al., Revue polonaise de médecine du travail, Vol 3 Pt 1, pp109-116 (1990)"

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

La substance a des effets toxiques spécifiques sur les organes cibles par exposition unique [voies respiratoires et système nerveux central] et est classée dans la classe de danger CLP correspondante.

Par inhalation, il peut irriter les voies respiratoires et provoquer somnolence et vertiges.

Organes cibles

ACÉTATE DE N-BUTYLE

Système nerveux central.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE

Système nerveux central

XYLÈNE

voies respiratoires

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Système respiratoire et nerveux central

Voie d'exposition

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
 oral

XYLÈNE
 inhalation

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES
 L'inhalation.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLENE, OLIGOMERES
 Metodo: OECD 413
 Affidabilità (Klimisch score): 1
 Specie: ratto (Wistar; maschio/femmina)
 Vie d'esposizione: inalazione (aerosol)
 Risultati: negativo. NOAEL = 3.3 mg/m³ aria.

ACÉTATE DE N-BUTYLE
 Méthode: EPA OTS 798.2650 - test de 90 jours
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: Rat (mâle / femelle Sprague-Dawley)
 Voies d'exposition: orale
 Résultats: effets sur le SNC (ataxie et hypoactivité). DSENO = 125 mg / kg.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
 Sur la base des données disponibles, la substance n'a pas d'effet toxique sur un organe cible en raison d'expositions répétées et n'est pas classée dans la classe de danger CLP correspondante.

Méthode: OECD 422
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)
 Voies d'exposition: orale
 Résultats: négatifs. DSENO > 1000 mg / kg / jour

Méthode: OECD 453
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: rat (Fischer 344; mâle / femelle)
 Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)
 Résultats: négatifs. NOEL: 300 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à celle de l'OCDE 410
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: lapin (blanc de Nouvelle Zélande; mâle / femelle)
 Voies d'exposition: voie cutanée
 Résultats: négatifs. DSENO > 1000 mg / kg de poids corporel / jour.

XYLÈNE
 Des études sur des volontaires suggèrent que les expositions à court et à long terme entraînent divers effets néfastes sur le système nerveux, notamment maux de tête, confusion mentale, narcose, équilibre, problèmes de mémoire à court terme, vertiges et tremblements. (OCDE, SIAM 16, 27-30 mai 2003)

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES
 Méthode: équivalente ou similaire à OECD 408
 Fiabilité (score Klimisch): 2
 Espèce: Rat (Sprague-Dawley; Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: orale
 Résultats: négatifs. NOAEL = 600 mg / kg-jour.

Méthode: équivalente ou similaire à OECD 452
 Fiabilité (score Klimisch): 1
 Espèce: Rat (Wistar; Mâle / Femelle)
 Voies d'exposition: inhalation (vapeurs)
 Résultats: négatifs. NOAEC (mâle) = 1800 mg / m³. NOAEC Femelle)) = 900 mg / m³

Organes cibles

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques ... / >>

XYLÈNE
Foie, reins.

Voie d'exposition

XYLÈNE
Inhalation et ingestion.

DANGER PAR ASPIRATION

Toxique par aspiration

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES
Non sono disponibili dati sulla pericolosità in caso di aspirazione.

ACÉTATE DE N-BUTYLE
Aucune donnée n'est disponible sur le danger en cas de décès.

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

XYLÈNE
En cas d'ingestion, l'aspiration dans les poumons peut entraîner une pneumonite chimique (ATSDR, 2007; IPCS, 1992).

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES
Sur la base des données disponibles, la substance est dangereuse en cas d'aspiration et est classée dans la classe de danger pertinente CLP (classification harmonisée, annexe VI CLP).

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES
Tossicità a breve termine
Pesci LL0 (96 h) >= 100 mg/L Danio rerio (EU C.1)

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES
LL50 (Poisson): 9,2 mg / L / 96h (Oncorhynchus mykiss; OCDE 203)
EL50 (Crustacés): 3,2 mg / L / 48h (Daphnia magna; OCDE 202)
EbL50 (algues): 2,6 mg / L / 72h (Pseudokirchneriella subcapitata; OCDE 201)
Erl50 (Algues): 2,9 mg / L / 72h (Pseudokirchneriella subcapitata; OCDE 201)

ACÉTATE DE N-BUTYLE
LC50 - Poissons 18 mg/l/96h Pimephales promelas (OECD 203)
EC50 - Crustacés 44 mg/l/48h Daphnia sp.
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 674,7 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
LC50 - Poissons 100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss; OECD 203)
EC50 - Crustacés > 500 mg/l/48h (Daphnia magna; EU C.2)
NOEC Chronique Poissons 47,5 mg/l (Oryzias latipes; OECD 204)
NOEC Chronique Crustacés > 100 mg/l/21d (Daphnia magna; OECD 211)

XYLÈNE
LC50 - Poissons 13,5 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss; OECD,SIAM 16, 27-30 May 2003 miscela di xileni)
EC50 - Crustacés > 34 mg/l/48h (Ceriodaphnia dubia; US EPA 600/4-91-003 read across)
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques 10 mg/l/72h (Skeletonema costatum; OECD, SIAM 16, 27-30 May 2003, miscela di xileni)
NOEC Chronique Poissons > 1,3 mg/l/56d (Oncorhynchus mykiss; Walsh, Armstrong, Bartley, Salman and Frank 1977)

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

NOEC Chronique Crustacés	1,7 mg/l/7d (Ceriodaphnia dubia; US EPA 600/4-91-003, Read across sostanza analoga))
DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES	
EC50 - Crustacés	127 mg/l/48h Daphnia magna (EU C.2)
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 1000 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus (equivalente o similare a OECD 201)
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	370 mg/l/72h Scenedesmus subspicatus (equivalente o similare a OECD 201)

12.2. Persistance et dégradabilité

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES
 NON rapidement dégradable, 1% in 28 giorni (EU C.4-E)

ACÉTATE DE N-BUTYLE
 Rapidement dégradable, 83% en 28 jours (OECD 301 D)

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
 Rapidement dégradable, 83% en 28 jours (OCDE 301 F)

XYLÈNE
 Rapidement dégradable, 98% en 28 jours OECD 301 F).

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES
 rapidement dégradable, 78% en 28 jours (OCDE 301 F)

XYLÈNE
 Solubilité dans l'eau 146 mg/l (pH=7, 25°C; CRC Press 2003)

ISOCYANATE DE TOSYLE
 Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l
 Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ACÉTATE DE N-BUTYLE
 Coefficient de répartition : n-octanol/eau 2,3 mg/l a 25°C (OECD117)

ACÉTATE DE 2-MÉTHOXY-1-MÉTHYLÉTHYLE
 Coefficient de répartition : n-octanol/eau 1,2 mg/l (Equivalente o similare a OECD 117)

XYLÈNE
 Coefficient de répartition : n-octanol/eau 3,2 Log Kow (pH=7, 20°C; American Chemical Society, Washington DC, 1995)
 BCF 25,7 - 56 giorni (Appl. Sci. Branch, Eng. Res. Cent. Denver, CO: 15p.)

DIISOCYANATE D'HEXAMETHYLENE, OLIGOMERES
 Coefficient de répartition : n-octanol/eau 9,81 a 20 °C (calcolo KOWWIN v1.67 © 2000 U.S. Environmental Protection Agency)
 BCF 141 (Calcoloato con BCF Program v3.01 in EPI-Suite software)

ISOCYANATE DE TOSYLE
 Coefficient de répartition : n-octanol/eau 0,6

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 12. Informations écologiques ... / >>

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur. L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR / RID, IMDG, IATA: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL
 IMDG: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL
 IATA: PAINT or PAINT RELATED MATERIAL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3



IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3



IATA: Classe: 3 Etiquette: 3



14.4. Groupe d'emballage

ADR / RID, IMDG, IATA: III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID: NO
 IMDG: NO
 IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 30 Quantités limitées: 5 L
 Spécial disposition: 163, 367, 650
 IMDG: EMS: F-E, S-E Quantités limitées: 5 L
 IATA: Cargo: Quantité maximale: 220 L
 Passagers: Quantité maximale: 60 L
 Spécial disposition: A3, A72, A192

Code de restriction en tunnels: (D/E)

Mode d'emballage: 366
 Mode d'emballage: 355

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE : P5c

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit	
Point	3 - 40
Substances contenues	
Point	75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012 :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam :

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm :

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

EUH014

Réagit violemment au contact de l'eau.

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH204

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

DUR.5553 - NOVADUR HH SLOW

RUBRIQUE 16. Autres informations ... / >>

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

02.